

DÉCISION DU PRÉSIDENT

AR PREFECTURE 62 047-254702582-20210924-DP2021 62-CC

Recu le 27/09/2021

DP 2021 62

SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF À LA MISSION SPS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT À USAGE DE BUREAUX, VESTIAIRES, SANITAIRES ET LOCAUX TECHNIQUES DE TRAVAIL DANS UNE PARTIE DE LA CELLULE C3 POUR L'ACCUEIL D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'ACTIVITÉ SUR L'ÉCOPARC DE DAMAZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° 2020_10/10 du 05 octobre 2021 donnant délégations de compétences au Président,

Vu les décisions DP 2021_05 et DP2021_06 autorisant le Président à confier l'assistance à maitrise d'ouvrage à la SEM47 et confier la maitrise d'œuvre au cabinet ARCHI CONSEIL pour l'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail dans une partie de la cellule C3 pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité,

Considérant le montant des travaux estimé à 110 000€ HT,

Considérant l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Considérant la consultation lancée auprès de 4 entreprises (Apave, Dekra, Bureau véritas et Alp-Domielec) pour la mission de coordonnateur SPS par la SEM47 au titre de son contrat d'assistance à maitrise d'ouvrage,

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre la mieux disante de ALP-DOMIELEC pour la mission SPS pour l'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail dans une partie de la cellule C3 pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité sur l'écoparc de Damazan,

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir l'offre du prestataire ALP-DOMIELEC pour une mission SPS dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail dans une partie de la cellule C3 pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité sur l'écoparc de Damazan,
- Article 2 : PRÉCISE que cette prestation s'élèvera à environ 1 020€ HT,
- Article 3 : **PRÉCISE** que la consultation a été notifiée le 1^{er} mars 2021 à la SEM47 qui a notifié en suivant au prestataire ALP-DOMIELEC situé 33, rue Max Linder 33500 LIBOURNE.

Fait à Damazan, le 24 septembre 2021

Le Président,

Michel MASSET